



## Appoch de la Future épouse

La future épouse déclare apporter en mariage et se constituer personnellement en dot :

(seul) Ses habits, linge, vêtements, bijoux et objets mobiliers à son usage personnel, et composant sa garde-robe, non décrits ni estimés, en raison de la reprise en nature ci-dessus stipulée mais évalués, pour l'enregistrement seulement à la somme de mille francs. . . . . 1000 "

(seul) Les différents objets mobiliers, meubles meublants et linge, comprenant notamment :

|  |       |          |
|--|-------|----------|
| Deux lits complets, avec trois matelas de laine et un lit de plumes, estimés huit cents francs | 800   | "        |
| Une armoire, estimée trois cents francs  | 300   | "        |
| Douze chaises, estimées deux cents francs  | 200   | "        |
| Une table de nuit, estimée cinquante francs  | 50    | "        |
| Une commode, estimée cent  |       |          |
| à Reporter   | 1 350 | " 1000 " |

*[Signature]*